(19) Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets

(11) **EP 2 037 431 A1**

(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
18.03.2009 Bulletin 2009/12

(51) Int Cl.:
G09F 7/08 *(2006.01)* ***G09F 7/18*** *(2006.01)*
G09F 15/00 *(2006.01)*

(21) Numéro de dépôt: **08164060.9**

(22) Date de dépôt: **10.09.2008**

(84) Etats contractants désignés:
AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MT NL NO PL PT RO SE SI SK TR
Etats d'extension désignés:
AL BA MK RS

(30) Priorité: **11.09.2007 FR 0706363**

(71) Demandeur: **Doal Concept**
69008 Lyon (FR)

(72) Inventeurs:
- **Hebert, David**
 38690, CHABONS (FR)
- **Gobet, Jacques**
 69100, VILLEURBANNE (FR)
- **Imberton, Emmanuel**
 38200 VIENNE (FR)

(74) Mandataire: **Chevalier, Renaud Philippe et al**
Cabinet Germain & Maureau
BP 6153
69466 Lyon Cedex 06 (FR)

(54) Plaque signalétique

(57) L'invention concerne un embout (1) pour plaque signalétique (31) comprenant un corps longitudinal comprenant une première et une seconde extrémités, caractérisé en ce que des moyens d'assemblage conçus pour coopérer avec des moyens d'assemblage complémentaires d'un profilé (18) correspondant sont ménagés au voisinage de chacune des deux extrémités. L'invention a également pour objet un profilé (18) pour plaque signalétique (31) comprenant une première et une seconde extrémités (23) caractérisé en ce qu'il comprend, au voisinage d'au moins une de ses extrémités (23), des moyens d'assemblage complémentaires conçus pour coopérer avec les moyens d'assemblages d'un embout (1) selon l'invention. L'invention concerne en outre une plaque signalétique (31), en particulier pour une porte, caractérisé en ce qu'elle comprend au moins un embout (1) selon l'invention, assurant la liaison mécanique avec une paire de profilés (18) compatibles selon l'invention.

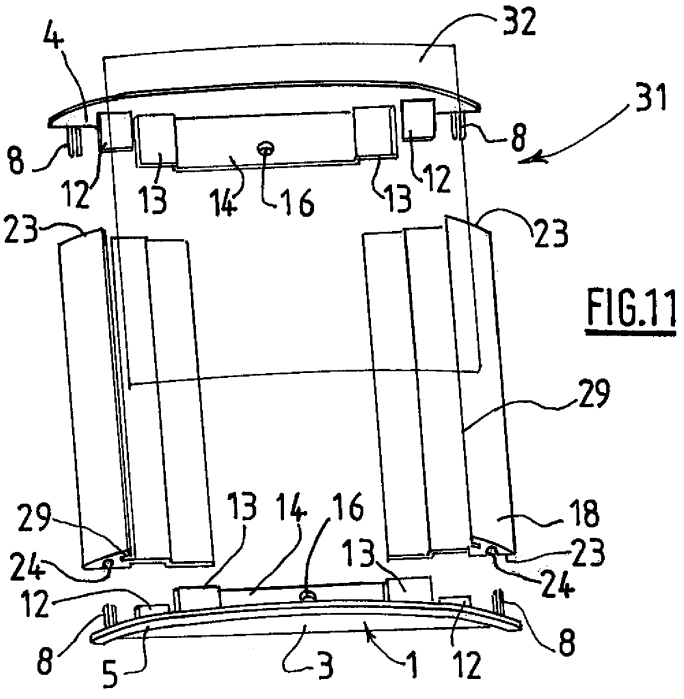


FIG.11

EP 2 037 431 A1

Description

[0001] L'invention concerne un embout pour plaque signalétique, un profilé pour plaque signalétique, ainsi qu'un dispositif comprenant au moins un tel embout et une paire de tels profilés afin de réaliser une plaque signalétique, en particulier de porte.

[0002] De façon connue, les plaques signalétiques sont utilisées pour fournir un ensemble d'informations caractérisant les objets, les personnes, les pièces ou autres auxquels elles se rapportent. Par exemple, une plaque signalétique est positionnée à proximité de la porte d'une pièce et comprend un ensemble d'informations relatives à cette pièce.

[0003] En outre, ces dispositifs présentent généralement l'intérêt particulier de répondre à des critères esthétiques.

[0004] Traditionnellement, deux types de plaques signalétiques sont rencontrés, d'une part les plaques signalétiques présentant une devanture plane et d'autre part, les plaques signalétiques présentant une devanture convexe. Chaque type de plaques signalétiques est décliné en différentes tailles. L'ensemble de ces plaques signalétiques pour un type donné constitue une gamme.

[0005] Une plaque signalétique comprend de façon classique :

- un profilé métallique monobloc, en particulier en aluminium, comprenant un fond présentant deux bords latéraux parallèles l'un par rapport à l'autre et deux bords longitudinaux parallèles,
- deux embouts, chacun étant clipsés sur l'un des bords latéraux du profilé afin d'empêcher l'extraction intempestive des éléments d'identification de la plaque signalétique,
- des moyens d'identification, en particulier une feuille en papier comprenant des informations littérales, disposés par-dessus le profilé,
- une plaque avant transparente plane ou convexe, maintenue au niveau des bords longitudinaux, disposée par-dessus les moyens d'identification et destinée à les protéger de l'extérieur.

[0006] L'utilisation d'un profilé métallique et plus précisément d'un fond métallique, en particulier en aluminium, présente l'inconvénient majeur selon lequel il est nécessaire d'utiliser une quantité importante de métal pour réaliser la plaque signalétique. Ce mode de conception implique donc des coûts importants de réalisation. De plus, la masse relativement importante du dispositif peut nécessiter l'emploi de moyens de fixation surdimensionnés dont le coût et l'encombrement peuvent être préjudiciables.

[0007] L'invention vise à résoudre en tout ou partie ces inconvénients en proposant un embout et un profilé, pour plaque signalétique, permettant de réaliser une plaque signalétique utilisant une quantité de métal diminuée tout en augmentant le nombre de configurations possibles de plaques signalétiques pour un profilé donné.

[0008] A cet effet, l'invention consiste pour cela en un embout pour plaque signalétique comprenant une première et une seconde extrémités, caractérisé en ce que des moyens d'assemblage conçus pour coopérer avec des moyens d'assemblage complémentaires d'un profilé correspondant sont ménagés au voisinage de chacune des deux extrémités.

[0009] Avantageusement, les moyens d'assemblage de l'embout comprennent au moins un organe en saillie.

[0010] Préférentiellement, les moyens d'assemblage d'un tel embout comprennent au moins deux éléments en saillie et décalés l'un par rapport à l'autre, et disposés de façon à prendre en sandwich une partie complémentaire présentée par au moins un profilé.

[0011] Selon une caractéristique de l'invention, les éléments sont réalisés sous la forme d'au moins une languette centrale encadrée par au moins deux languettes d'extrémité, les deux languettes étant situées dans un même plan, la languette centrale étant située dans un plan décalé.

[0012] Avantageusement, l'embout comprend des moyens de fixation conçus pour permettre la fixation d'une plaque signalétique sur un support.

[0013] L'invention se rapporte en outre à un profilé pour plaque signalétique, destiné à coopérer avec un embout selon l'invention, comprenant une première et une seconde extrémités caractérisé en ce qu'il comprend, au voisinage d'au moins une de ses extrémités, des moyens d'assemblage complémentaires conçus pour coopérer avec les moyens d'assemblages d'un embout.

[0014] Alors qu'un seul profilé métallique muni d'un fond était utilisé dans le passé, il est possible, grâce aux dispositions selon l'invention, d'associer deux profilés identiques sur un même embout. Plus précisément, cette association particulière d'un profilé au niveau de chaque extrémité d'un embout est remarquable en ce qu'elle permet de se passer d'un fond métallique par le biais des deux profilés. Ainsi, l'absence de fond permet de limiter la quantité de métal et par conséquent de réduire les coûts de fabrication.

[0015] Un autre avantage réside dans le fait que l'aspect extérieur d'une telle plaque signalétique est sensiblement comparable à celle d'une plaque signalétique traditionnelle. En effet, le seul fait d'avoir une bordure métallique assure un effet esthétique.

[0016] Avantageusement, les moyens d'assemblage complémentaires comprennent au moins un logement de forme complémentaire à l'organe, en saillie, de l'embout.

[0017] Préférentiellement, les moyens d'assemblage complémentaires comprennent une paroi en escalier de manière à délimiter au moins deux logements disposés de part et d'autre de la paroi conçus pour recevoir chacun au moins un élément des moyens d'assemblage de l'embout.

[0018] La paroi d'un tel profilé est déclinée en deux

dimensions. En effet, en fonction de la longueur de l'embout, il est nécessaire de jouer sur la largeur de la paroi du profilé et par conséquent sur le dimensionnement des logements. Dans le cas d'une plaque signalétique de grande largeur, l'embout présente une longueur importante. Cette caractéristique implique qu'il est nécessaire de disposer d'un profilé comprenant une paroi plus large afin d'offrir un nombre de points de contact élevé entre le profilé et l'embout. Dans le cas d'une plaque signalétique de petite largeur, il n'est pas nécessaire d'avoir un nombre de points de contact élevé. Par conséquent, une paroi moins large est suffisante dans ce cas.

[0019] La déclinaison de la largeur de la paroi en seulement deux dimensions présente l'avantage considérable de couvrir à elles seules toute une gamme de plaques signalétiques de largeurs différentes. Cette caractéristique permet de réduire considérablement le nombre de moules de construction des profilés ainsi que les stocks et par conséquent les coûts des fabricants.

[0020] Avantageusement encore, le profilé comprend des moyens de guidage conçus pour guider l'insertion d'une plaque formant support pour des moyens d'identification.

[0021] Cette disposition présente l'avantage en outre de maintenir la plaque dans la forme plane ou convexe conformément à la devanture plane ou convexe de la plaque signalétique une fois assemblée.

[0022] Selon une caractéristique de l'invention, les moyens de guidage comprennent une rainure dont la forme et/ou l'inclinaison par rapport à la paroi permettent l'insertion et le guidage de l'extrémité d'une plaque pour la rendre plane ou convexe.

[0023] Cette caractéristique permet de guider une plaque quel que soit le type de plaque signalétique utilisé. Ainsi, le profilé est aussi bien adapté à une devanture de plaque signalétique de forme plane qu'à une forme convexe. Par conséquent, la gamme de profilés est détachée de la forme de la devanture de la plaque signalétique, à savoir plane ou convexe et ne varie que suivant la longueur du profilé.

[0024] L'invention concerne également une plaque signalétique, en particulier pour une porte, **caractérisé en ce qu**'elle comprend au moins un embout selon l'invention assurant la liaison mécanique avec une paire de profilés compatibles selon l'invention.

[0025] Il doit donc être bien compris que le choix de la forme de la devanture de la plaque signalétique plan ou convexe se reporte sur l'embout. Cette disposition présente l'avantage d'être moins chère à réaliser puisque l'embout est généralement réalisé en matière plastique.

[0026] L'invention sera mieux comprise à l'aide de la description détaillée qui est exposée ci-dessous en regard du dessin annexé dans lequel :

La figure 1 est une vue de la face extérieure d'un embout selon un premier mode de réalisation de l'invention ;
La figure 2 est une vue de la face extérieure d'un embout selon un second mode de réalisation de l'invention ;
La figure 3 est une vue de profil de l'embout représenté à la figure 1;
La figure 4 est une vue de la face intérieure de l'embout représenté à la figure 3 ;
Les figures 5 à 7 sont respectivement des vues de profil de trois embouts de tailles différentes selon le premier mode de réalisation de l'invention ;
La figure 8 est une vue en perspective d'un profilé de grande dimension selon l'invention ;
La figure 9 est une vue en coupe transversale selon la ligne IX-IX de la figure 8 ;
La figure 10 est une vue similaire à la figure 9 d'un profilé de petite dimension ;
La figure 11 est une vue éclatée de la plaque signalétique selon l'invention ;
La figure 12 est une vue en perspective de la plaque signalétique représentée à la figure 11 une fois assemblée.

[0027] Dans la description détaillée qui va suivre des figures définies ci-dessus, les mêmes éléments ou les éléments remplissant des fonctions identiques pourront conserver les mêmes références de manière à simplifier la compréhension de l'invention.

[0028] Un embout 1, 2 existe sous deux formes, telles que représentées plus spécifiquement aux figures 1 et 2.

[0029] Selon un premier mode de réalisation, l'embout 1 pour plaque signalétique comprend une paroi plane 3 de forme semi elliptique dans le sens de sa plus grande longueur, comme représenté sur la figure 1.

[0030] Selon un seconde mode de réalisation, l'embout 2 comporte une paroi plane 3 de forme sensiblement trapézoïdale, comme représenté sur la figure 2.

[0031] Il doit être bien compris que le choix du matériau se rapportera préférentiellement sur du plastique qui présente un poids et un coût avantageux par rapport à d'autres matériaux et qui en outre est flexible d'un point de vue mécanique.

[0032] Comme représentée à la figure 3, la paroi plane 3 présente une face interne 4 et une face externe 5. La face externe 5 présente une surface, de préférence lisse, qui est destinée à être vue de l'extérieur. Il est à noter que cette surface peut correspondre à un souhait particulier d'un point de vue esthétique de l'opérateur. La face interne 4 comprend un ensemble d'éléments en saillie de manière sensiblement transversale.

[0033] La paroi plane 3 présente une première et une seconde extrémités 6, 7. Des moyens d'assemblage symétriques sont disposés au niveau des extrémités, respectivement 6 et 7, de la face interne 4 de l'embout 1.

[0034] Au voisinage de chacune des deux extrémités 6, 7 est disposé un ergot 8 de forme sensiblement circulaire. L'ergot 8 comprend deux pattes 9 disposées parallèlement l'une par rapport à l'autre et séparées par un espace.

[0035] Chaque patte 9 comprend une extrémité libre

chanfreinée. Chaque patte 9 peut comprendre en outre un ensemble de bossages non représentés sur les dessins. Ce bossage a alors pour but de créer une rugosité sur une partie de la surface externe de la patte 9.

[0036] Les moyens d'assemblage comprennent en outre deux languettes, respectivement 12 et 13, en saillie et disposées dans deux plans décalés l'un par rapport à l'autre et parallèles à la plus grande longueur de la paroi plane 3, comme représentés à la figure 4. Il est à noter que l'ergot 8 est disposé à proximité de l'extérieur tandis que les deux languettes 12, 13 sont disposées davantage vers l'intérieur suivant la direction longitudinale de l'embout 1.

[0037] Chaque languette 12, 13 est plane et de forme sensiblement rectangulaire. Les deux languettes 12, 13 sont disposées de manière à ce que la première languette 12 soit intercalée entre l'ergot 8 et la seconde languette 13 suivant la direction longitudinale de l'embout 1.

[0038] Chacune des deux secondes languettes 13 constitue un prolongement d'une branche libre d'une pièce centrale 14 sensiblement en forme de U, comme représenté à la figure 3. La pièce centrale 14 est disposée dans un plan parallèle au plan formé par les deux secondes languettes 13.

[0039] La pièce centrale 14 comporte des moyens de fixation sur un support.

[0040] Selon une variante représentée à la figure 5, les moyens de fixation sont réalisés à l'aide d'un orifice 16 ménagé dans une languette centrale 15 présentée par la pièce centrale 14.

[0041] Selon une autre variante représentée à la figure 6, la pièce centrale 14 est de forme sensiblement rectangulaire. La pièce centrale 14 présente deux bords latéraux 17 parallèles l'un à l'autre. Chacun des deux bords latéraux 17 de la pièce centrale 14 est prolongé sur toute sa longueur par la seconde languette 13. Les deux premières languettes 12 présentent une hauteur plus faible par rapport à celle des deux secondes languettes 13. La pièce centrale 14 est située dans un plan parallèle à celui dans lequel sont disposées les deux secondes languettes 13.

[0042] Selon une autre variante comme représentée sur la figure 7, lorsque l'embout 1 est de petite dimension dans le sens de la longueur, les deux secondes languettes 13 se rejoignent pour fusionner en une seule et même languette 13 centrale. Même si l'espace disponible pour disposer deux secondes languettes 13 est limité, il faut garder à l'esprit que dans cette variante, un nombre élevé de languettes n'est pas nécessaire pour assurer une stabilité mécanique entre l'embout et le profilé. Ainsi, le nombre de point de contact qu'offre cette disposition entre l'embout et le profilé est amplement suffisant pour assurer une stabilité mécanique convenable. Les deux premières languettes 12 et l'unique seconde languette 13 présentent une hauteur similaire.

[0043] Selon la dimension de l'embout, il existe deux types de profilés, dont le choix du matériau se rapportera, de façon classique, préférentiellement sur de l'aluminium qui présente un poids et un aspect esthétique avantageux par rapport à d'autres matériaux.

[0044] Généralement, un embout 1, 2 de petite dimension sera associé à deux profilés de petite dimension, et un embout 1, 2 de plus grande dimension sera associé à deux profilés de grande dimension.

[0045] Comme représenté à la figure 8, un profilé 18 de grande dimension est réalisé sous la forme d'un corps allongé 19 prolongé sur toute sa longueur par une paroi 21.

[0046] Comme représenté sur la figure 9, le corps allongé 19, en section, est sensiblement de forme triangulaire et présente un évidement 24 sur toute la direction longitudinale du corps allongé 19. Cet évidement 24 présente une forme complémentaire à l'ergot 8 de l'embout 1, 2.

[0047] La paroi 21 présente une forme en escalier en section transversale. Cette forme en escalier présente une première marche 25 et une seconde marche 26, le corps allongé 19 étant prolongé par la première marche 25.

[0048] La forme particulière de la paroi 21 permet d'aménager deux logements, respectivement 27 et 28, situés de part et d'autre de la paroi 21.

[0049] Dans la zone d'interface située entre la paroi 21 et le corps allongé 19, une rainure 29 est aménagée de manière à surplomber la paroi 21 en escalier. Plus précisément, la rainure 29 est inclinée par rapport à la paroi 21.

[0050] Selon le second mode de réalisation, comme représentée à la figure 10, le profilé 22 de petite dimension comporte une paroi 21 de faible largeur. Il est à noter que dans une telle configuration, il n'est pas nécessaire de multiplier les zones de contacts en vue d'assurer la cohésion entre l'embout 1, 2 et le profilé 22.

[0051] Une plaque signalétique est obtenue grâce aux spécificités présentées par de tels embouts 1, 2 et de tels profilés 18, 22.

[0052] Au préalable, un opérateur sélectionne le type de plaque signalétique qu'il souhaite. Plus précisément, il opte pour une devanture de plaque signalétique qui est soit de forme plane, soit de forme convexe. Un exemple de plaque signalétique 31 de forme convexe est donné aux figures 11 et 12.

[0053] Pour réaliser une telle plaque signalétique 31, deux embouts 1 identiques de forme adaptée au type de plaque signalétique 31 souhaité et tels que représentés aux figures 1 et 6 sont sélectionnés. En fonction de ce que l'opérateur souhaite afficher par le biais de la plaque signalétique 31, une longueur adéquate de l'embout 1 est choisie.

[0054] Après avoir sélectionné deux embouts 1, l'opérateur sélectionne un profilé 18 selon le mode de réalisation illustré sur la figure 11. La paroi 21 d'un tel profilé 18 permet de fournir un nombre de contact élevé entre le profilé 18 et l'embout 1.

[0055] Après la sélection des deux profilés 18 et des deux embouts 1, l'opérateur assemble le premier profilé

18 sur une première extrémité 6 du premier embout 1. Les moyens d'assemblage 8, 12, 13 de l'embout 1 selon l'exemple de réalisation représenté à la figure 6 sont alors destinés à coopérer avec les moyens d'assemblage complémentaires du profilé 18 sélectionné. Ainsi, l'assemblage est réalisé par l'introduction de l'ergot 8 de l'embout 1 dans le logement 24 de forme complémentaire du profilé 18, et par l'introduction des languettes 12, 13 dans les logements, respectivement 27 et 28, formés de part et d'autre de la paroi 21. Le décalage des deux languettes 12, 13 permet la prise en sandwich de la paroi 21 du profilé 18 par les languettes 12, 13 de l'embout 1. Le désengagement de l'embout 1 et du profilé 18 ne devient possible que sous l'effet d'une traction manuelle.

[0056] Le second profilé 18 est assemblé sur l'extrémité 7 opposée à celle sur laquelle est assemblé le premier profilé 18. Le second profilé 18 est assemblé de la même manière que le premier profilé 18. Les deux profilés 18 et l'embout 1 sont ainsi rendus solidaires.

[0057] Le second embout 1 sélectionné est assemblé de façon similaire au sous-ensemble constitué par le premier embout 1 et les deux profilés 18.

[0058] Lorsque l'opérateur souhaite une fixation murale de la plaque signalétique 31, l'ensemble formé par les deux profilés 18 et les deux embouts 1 est placé contre un mur (non représenté). L'opérateur marque sur le mur l'emplacement des orifices 16 puis retire l'ensemble afin de percer les emplacements marqués.

[0059] L'ensemble est ensuite positionné sur le mur de manière à faire coïncider les perçages avec les orifices 16. Un organe de visserie, du type clou ou vis, est introduit dans chaque orifice 16 afin de permettre la fixation de l'ensemble sur le mur.

[0060] Une fois l'ensemble fixé au mur, une plaque, non représentée sur le dessin, est rapportée. De préférence, la plaque est en PVC. La plaque en PVC est manuellement courbée de manière à ce que ses bords latéraux soient introduits dans les rainures 29 des profilés 18 de la plaque signalétique 31. Il est à noter que les dimensions d'une telle plaque sont adaptées à celle de la plaque signalétique de manière à présenter un aspect convexe une fois la plaque introduite et relâchée dans les rainures 29.

[0061] Ensuite, une feuille, non représentée sur le dessin, de dimension adaptée à celle de la plaque en PVC, est disposée sur la plaque en PVC et en épouse la forme convexe. La feuille permet d'indiquer les éléments d'information souhaités et de masquer la plaque en PVC.

[0062] Enfin, une plaque transparente 32 de taille sensiblement adaptée à celle de la plaque en PVC est courbée manuellement afin que ses bords longitudinaux soient introduits dans les rainures 29 des profilés 18 de la plaque signalétique 31.

[0063] Selon une variante, la plaque signalétique 31 est fixée au mur par collage lorsqu'elle présente de petites dimensions.

[0064] Bien évidemment, la démarche est totalement similaire lorsque l'opérateur souhaite réaliser une plaque signalétique comportant une devanture de forme plane. Dans cette variante, il lui suffira de se doter des embouts 2 adéquats à la forme de la devanture et des profilés 18, 22 appropriés aux dimensions de la plaque signalétique 31 qu'il souhaite réaliser.

[0065] Selon une variante de réalisation de l'invention, on pourrait imaginer que la face externe 3 de l'embout comporte également des moyens d'assemblage 8, 12, 13 ménagés au voisinage de chacune de ses deux extrémités 6, 7. Ces moyens d'assemblage 8, 12, 13 seraient destinés à coopérer avec des moyens d'assemblage complémentaires 24, 27, 28 d'un profilé 1, 2 correspondant. Ainsi, quatre profilés 18, 22 pourraient être fixés sur un seul et même embout 1, 2. De telles dispositions pourraient être rencontrées, par exemple, afin de disposer deux plaques signalétiques bord à bord, les deux plaques signalétiques comportant un embout 1, 2 commun.

[0066] Bien que l'invention ait été décrite en liaison avec des exemples particuliers de réalisation, il est bien évident qu'elle n'y est nullement limitée et qu'elle comprend tous les équivalents techniques des moyens décrits ainsi que leurs combinaisons si celles-ci entrent dans le cadre de l'invention.

Revendications

1. Embout (1, 2) pour plaque signalétique (31) comprenant une première et une seconde extrémités (6, 7), **caractérisé en ce que**
des moyens d'assemblage (8, 12, 13) conçus pour coopérer avec des moyens d'assemblage complémentaires (24, 27, 28) d'un profilé (18, 22) correspondant sont ménagés au voisinage de chacune des deux extrémités (6, 7).

2. Embout (1, 2) pour plaque signalétique (31) selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** les moyens d'assemblage (8, 12, 13) comprennent au moins un organe (8) en saillie.

3. Embout (1, 2) pour plaque signalétique (31) selon l'une quelconque des revendications 1 ou 2, **caractérisé en ce que** les moyens d'assemblage (8, 12, 13) comprennent au moins deux éléments (12, 13) en saillie et décalés l'un par rapport à l'autre, et disposés de façon à prendre en sandwich une partie complémentaire présentée par au moins un profilé (18, 22).

4. Embout (1, 2) pour plaque signalétique (31) selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** les éléments (12, 13) sont réalisés sous la forme d'au moins une languette centrale (13) encadrée par au moins deux languettes d'extrémité (12), les deux languettes (12) étant situées dans un même plan, la languette centrale (13)

étant située dans un plan décalé.

5. Embout (1, 2) pour plaque signalétique (31) selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce qu'**il comprend des moyens de fixation (16) conçus pour permettre la fixation d'une plaque signalétique (31) sur un support.

6. Profilé (18, 22) pour plaque signalétique comprenant une première et une seconde extrémités (23), **caractérisé en ce qu'**il comprend, au voisinage d'au moins une de ses extrémités (23), des moyens d'assemblage complémentaires (24, 27, 28) conçus pour coopérer avec les moyens d'assemblages (8, 12, 13) d'un embout (1, 2) selon l'une quelconque des revendications 1 à 5.

7. Profilé (18, 22) pour plaque signalétique (31) selon la revendication 6, **caractérisé en ce que** les moyens d'assemblage complémentaires (24, 27, 28) comprennent au moins un logement (24) de forme complémentaire à l'organe (8), en saillie, de l'embout (1, 2).

8. Profilé (18, 22) pour plaque signalétique (31) selon l'une quelconque des revendications 6 ou 7, **caractérisé en ce que** les moyens d'assemblage complémentaires (24, 27, 28) comprennent une paroi (21) en escalier de manière à délimiter au moins deux logements (27, 28) disposés de part et d'autre de la paroi (21) conçus pour recevoir chacun au moins un élément (12, 13) des moyens d'assemblage de l'embout (1, 2).

9. Profilé (18, 22) pour plaque signalétique (31) selon l'une quelconque des revendications 6 à 8, **caractérisé en ce qu'**il comprend des moyens de guidage (29) conçus pour guider l'insertion d'une plaque formant support pour des moyens d'identification.

10. Profilé (18, 22) pour plaque signalétique (31) selon la revendication 9, dans lequel les moyens de guidage (29) comprennent une rainure (29) dont la forme et/ou l'inclinaison par rapport à la paroi (21) permettent l'insertion et le guidage de l'extrémité d'une plaque (32) pour la rendre plane ou convexe.

11. Plaque signalétique (31), en particulier pour une porte, **caractérisé en ce qu'**elle comprend au moins un embout (1, 2) selon l'une des revendications 1 à 5, assurant la liaison mécanique avec une paire de profilés (18, 22) compatibles selon l'une des revendications 6 à 10.

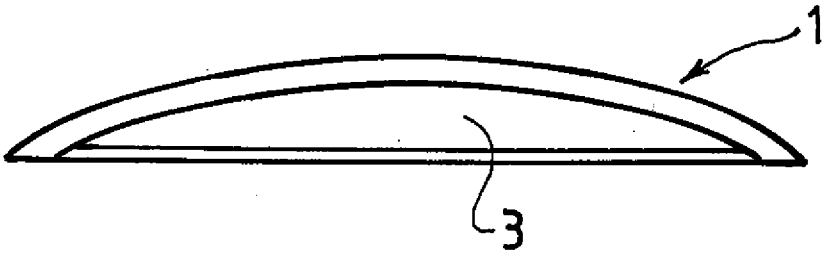


FIG.1

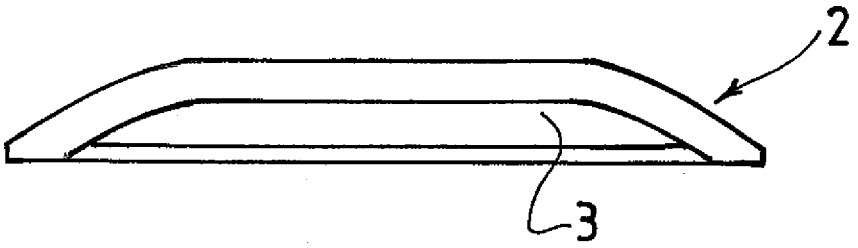


FIG.2

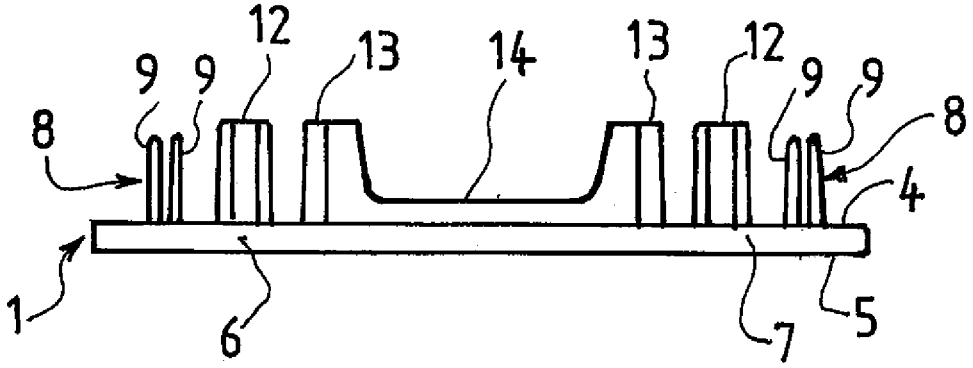


FIG.3

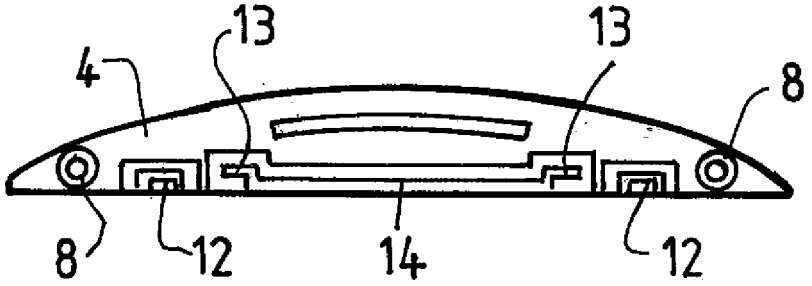


FIG.4

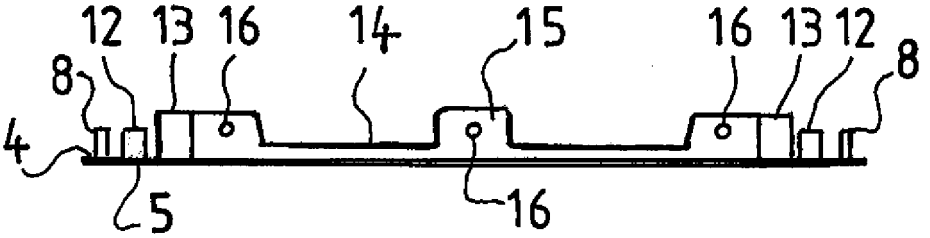


FIG.5

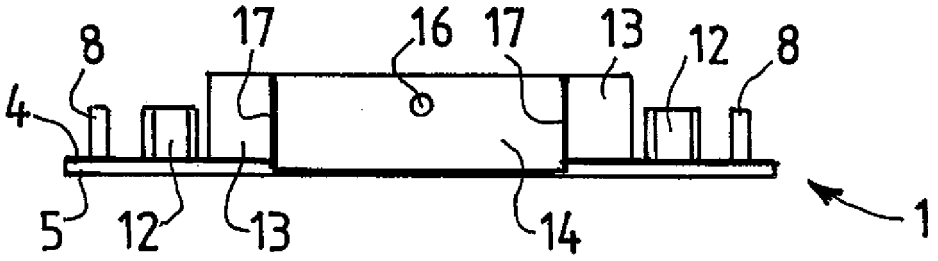


FIG.6

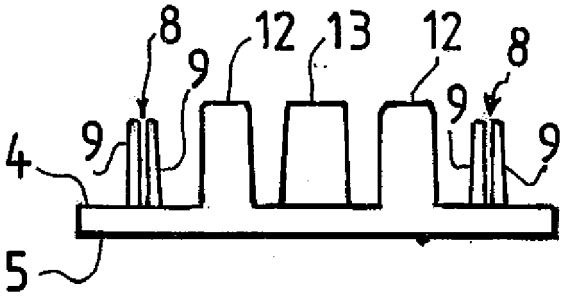


FIG.7

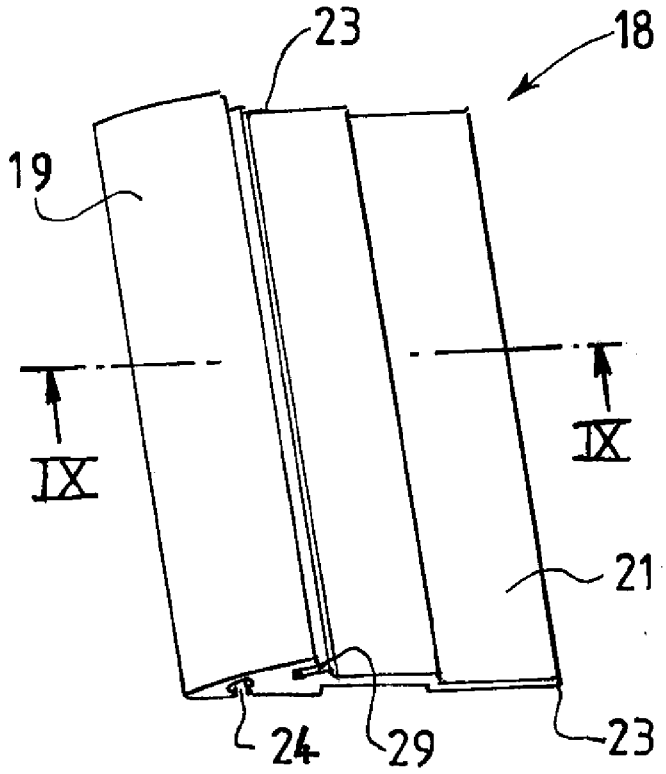


FIG.8

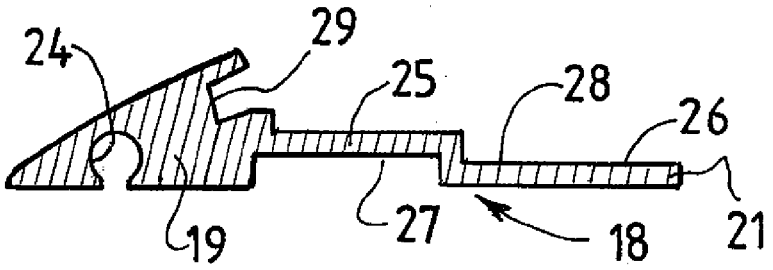


FIG.9

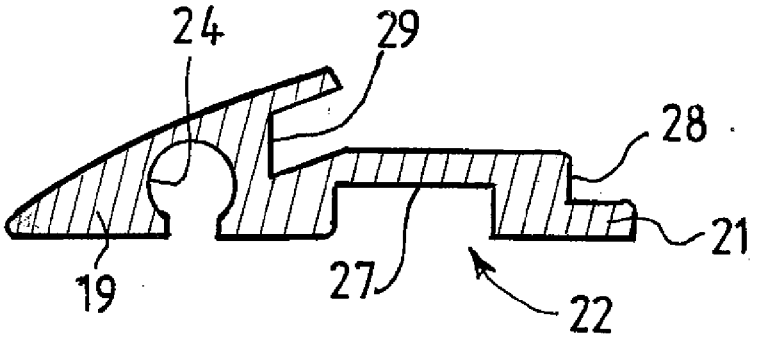


FIG.10

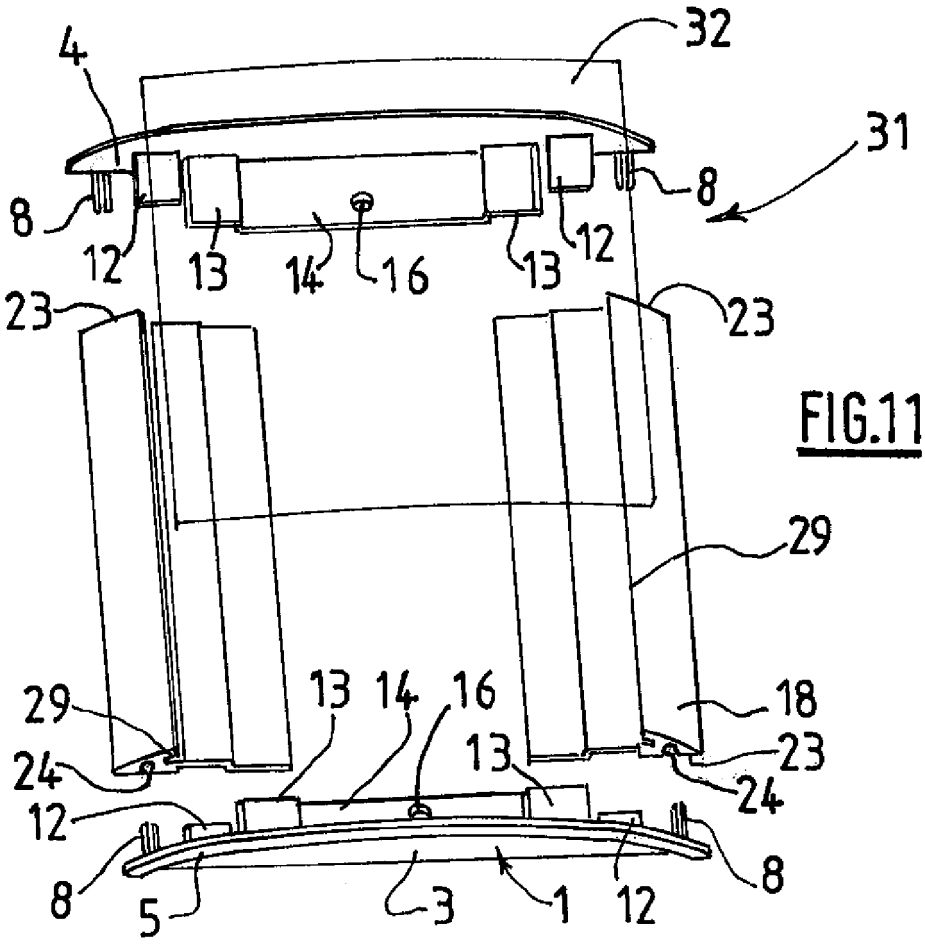

4
32
31
8
8
12
13
14
16
13
12
23
23
29
29
13
14
16
18
24
13
23
24
12
8
8
5
3
1
12

FIG.11

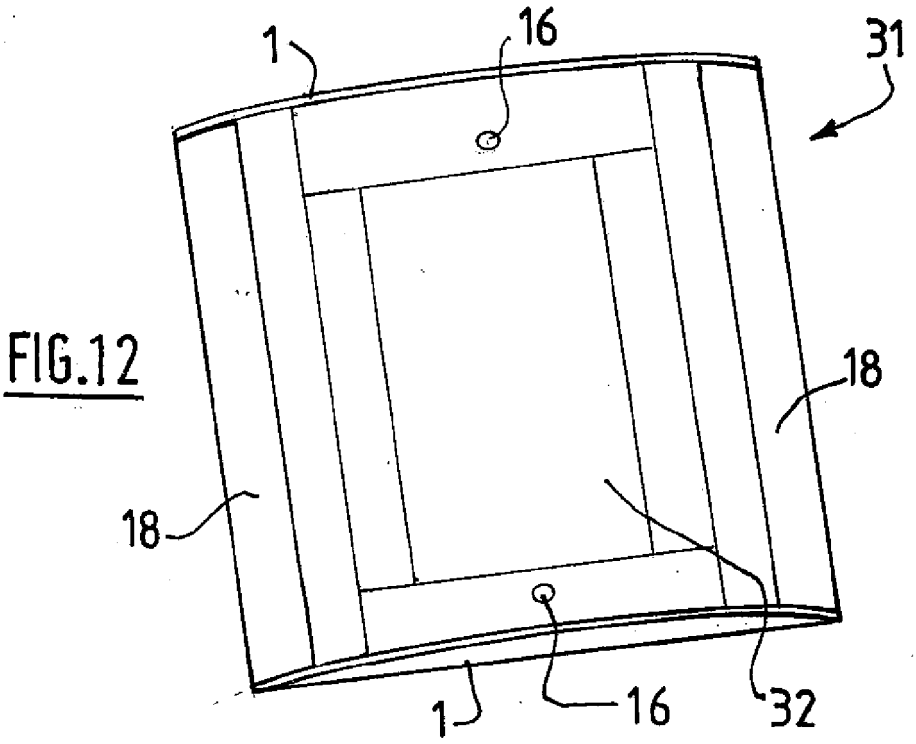

1
16
31
18
18
1
16
32

FIG.12

Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 08 16 4060

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS

Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
X	US 2006/086025 A1 (BENEDICT MICHAEL A [US] ET AL) 27 avril 2006 (2006-04-27) * alinéa [0055]; figures 7-9 * * alinéa [0060] - alinéa [0065] * * alinéa [0072] * * figures 1-30 * -----	1-11	INV. G09F7/08 G09F7/18 G09F15/00

DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)

G09F

Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications

Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examinateur
La Haye	12 décembre 2008	Pantoja Conde, Ana

CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES

X : particulièrement pertinent à lui seul
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie
A : arrière-plan technologique
O : divulgation non-écrite
P : document intercalaire

T : théorie ou principe à la base de l'invention
E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date
D : cité dans la demande
L : cité pour d'autres raisons
.....
& : membre de la même famille, document correspondant

6

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO. EP 08 16 4060

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits members sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

12-12-2008

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 2006086025 A1	27-04-2006	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82